




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-668**

**Séance publique du**

**12 juillet 2021**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1198154-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et approuvé.**



D.G.A.S Ressources  
Direction du Recrutement et  
Développement des Compétences

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUILLET 2021

**Nomenclature : 4.1**

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant.

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs pour ajuster la répartition des grades vacants en fonction des évolutions de carrière, des besoins prévisionnels et des départs identifiés au titre de l'année 2021.

**1/ Plan de recrutement**

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ATTACHE PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	1	<b><i>Création</i></b> d'un emploi d'attaché principal de conservation du patrimoine à 100% <b><i>Suppression</i></b> d'un emploi d'attaché hors classe à 100%
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX CLASSE NORMALE	1	1	<b><i>Création</i></b> d'un emploi d'infirmier en soins généraux classe normale à 100% <b><i>Suppression</i></b> d'un emploi d'attaché principal à 100%

CADRE DE SANTE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1	1	<b><i>Création</i></b> d'un emploi de cadre de santé 2 <sup>ème</sup> classe à 100% <b><i>Suppression</i></b> d'un emploi d'attaché à 100%
INGENIEUR	1	1	<b><i>Création</i></b> d'un emploi d'ingénieur à 100% <b><i>Suppression</i></b> d'un emploi d'ingénieur en chef à 100%
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1	1	<b><i>Création</i></b> d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 100% <b><i>Suppression</i></b> d'un emploi d'attaché principal à 100%
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1	1	<b><i>Création</i></b> d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 100% <b><i>Suppression</i></b> d'un emploi d'ingénieur principal à 100%
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1	1	<b><i>Création</i></b> d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 100% <b><i>Suppression</i></b> d'un emploi d'ingénieur principal à 100%
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1	1	<b><i>Création</i></b> d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 100% <b><i>Suppression</i></b> d'un emploi d'adjoint d'animation à 100%
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1	1	<b><i>Création</i></b> d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 100% <b><i>Suppression</i></b> d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 100%
ADJOINT DU PATRIMOINE	2	2	<b><i>Création</i></b> de deux emplois du patrimoine à 100% <b><i>Suppression</i></b> de deux emplois d'adjoint d'animation à 100%
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	1	1	<b><i>Création</i></b> d'un emploi de brigadier-chef principal à 100% <b><i>Suppression</i></b> d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 100%
TECHNICIEN TERRITORIAL	1	1	<b><i>Création</i></b> d'un emploi de technicien territorial à 100% <b><i>Suppression</i></b> d'un emploi de technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 100%

<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b><i>Création</i></b> de huit emplois d'adjoint technique à 100% <b><i>Suppression</i></b> de deux emplois d'agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe, de deux emplois d'agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe, et deux emplois d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 100%
------------------------------	----------	----------	--

## 2/ Résorption de l'emploi précaire

La Ville poursuit sa politique de résorption de l'emploi précaire. A ce titre, il convient d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs.

<b>GRADE</b>	<b>CREATIONS</b>	<b>SUPPRESSIONS</b>	<b>INCIDENCES</b>
<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b><i>Création</i></b> de sept emplois d'adjoint administratif territorial à 100% <b><i>Suppression</i></b> de trois emplois d'agent de maîtrise principal, de deux emplois d'adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe et de deux emplois d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 100%

## 3/ Actualisation des emplois du Conservatoire Darius Milhaud

Chaque année, les emplois des enseignants sont revus en fonction de la programmation des cours pour la rentrée et des évolutions des situations des enseignants (départs, changement de grade...).

A ce titre les modifications suivantes seront apportées au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.-

<b>GRADE</b>	<b>CREATIONS</b>	<b>SUPPRESSIONS</b>	<b>INCIDENCES</b>
<b>ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b><i>Création</i></b> d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 30% <b><i>Suppression</i></b> d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 100%
<b>PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CLASSE NORMALE</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b><i>Création</i></b> de deux emplois de professeur d'enseignement artistique classe normale à 100% <b><i>Suppression</i></b> de deux emplois de professeur d'enseignement artistique hors classe : l'un à 75% et l'autre à 100%

## 4/ Réussites concours

Suite aux réussites concours d'agents titulaires, il y a lieu de modifier les emplois suivants au jour de leur nomination sur leur nouveau grade.

<b>GRADE</b>	<b>CREATIONS</b>	<b>SUPPRESSIONS</b>	<b>INCIDENCES</b>
<b>AGENT DE MAITRISE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>Création</b> d'un emploi d'agent de maîtrise à 100 % <b>Suppression</b> d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à 100%
<b>CHEF DE SERVICE PM</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>Création</b> d'un emploi de chef de service PM à 100 % <b>Suppression</b> d'un emploi de brigadier-chef principal à 100%

#### **5/ Mise à disposition d'un agent municipal au sein de l'Etablissement Public de Coopération Culturel (EPCC) Felix Ciccolini – Renouvellement**

A compter du 1er septembre 2021, la Ville d'Aix-en-Provence reconduit la mise à disposition d'un agent municipal de catégorie C pour assurer les fonctions de factotum/vaguemestre, à temps complet, contre remboursement des salaires et charges sociales.

La convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2022, soit jusqu'au 31 août 2022.

#### **6/ Mise à disposition de deux agents municipaux au sein de la Caisse d'Entraide du Personnel Municipal – Renouvellement**

A compter du 1er septembre 2021, la Ville d'Aix-en-Provence reconduit la mise à disposition de deux agents municipaux de catégorie C pour assurer les fonctions d'assistant administratif, à temps complet, contre remboursement des salaires et charges sociales.

Les conventions sont établies pour une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2021, soit jusqu'au 31 août 2024.

#### **7/ Reconduction du cours municipal de provençal**

Dans le cadre d'une politique de culture régionale, la ville d'Aix en Provence offre la possibilité d'enseigner le provençal à ses habitants.

Depuis 1990, ces cours connaissent un succès croissant. Afin de pouvoir répondre à cette demande, il est proposé de reconduire ce dispositif et de passer de 62 à 64 heures annuelles, à compter de septembre 2021.

Cet enseignement représenterait 32 cours de 2 heures chacun. Il serait dispensé les mercredis des périodes scolaires de 15h00 à 17h00 et serait assuré par un intervenant qualifié diplômé de l'enseignement supérieur.

Cet intervenant sera rémunéré sur la base du taux prévu par le décret n° 56-585 du 12 Juin 1956 modifié, fixant les indemnités d'enseignement applicables aux professeurs.

Le coût de cet enseignement s'élèvera à 2 460 € (deux mille quatre cent soixante euros) pour l'année 2021-2022.

## **8/ Signature de la convention de subvention au titre du dispositif CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES**

Le conseil municipal a autorisé lors de la séance du 7 mai 2021, le recrutement par voie contractuelle d'un conseiller numérique au sein de la direction de la Lecture Publique dans le cadre du dispositif France Service.

Pour rappel, ce dispositif a pour objectif de proposer un accompagnement à l'utilisation du numérique pour les démarches du quotidien, adapté aux besoins de chaque territoire et dans une logique de proximité.

Il prévoit un financement via une subvention pouvant aller jusqu'à 50 000 euros sur 2 ans et la prise en charge d'un plan de formation adapté au profil du conseiller numérique.

Une convention entre la Ville et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le compte de l'Etat, doit être signée. Cette convention, en annexe, précise les modalités notamment financières (montant et versement de la subvention) et indique les engagements réciproques des parties engagées.

## **9/ Créations, suppressions d'emplois dans le cadre de la Commission d'Avancement et Promotion Interne**

En vue de permettre l'exécution de la Commission d'Avancement et Promotion Interne du 26 juin 2021 portant sur l'examen des avancements de grade et promotions internes de fonctionnaires territoriaux et considérant les postes vacants au tableau des effectifs, il convient de procéder à un certain nombre de créations et de suppressions d'emplois qui seront effectives (sauf indications contraires) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

<b>CATEGORIE A</b>			
<b>GRADE</b>	<b>CREATIONS</b>	<b>SUPPRESSIONS</b>	<b>INCIDENCES</b>
<b>ATTACHE HORS CLASSE</b>	<b>2</b>		<b><i>Création</i></b> de 2 emplois d'attaché hors classe
<b>DIRECTEUR TERRITORIAL</b>		<b>1</b>	<b><i>Suppression</i></b> d'1 emploi de directeur territorial
<b>ATTACHE PRINCIPAL</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b><i>Création</i></b> de 2 emplois d'attaché principal
<b>ATTACHE</b>		<b>3</b>	<b><i>Suppression</i></b> de 3 emplois d'attaché
<b>INGENIEUR</b>	<b>1</b>		<b><i>Création</i></b> d'1 emploi d'ingénieur

ATTACHE PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1		
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	1	<i>Création</i> d'1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine
BIBLIOTHECAIRE	1		<i>Création</i> d'1 emploi de bibliothécaire
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	2		<i>Création</i> de 2 emplois de professeur d'enseignement artistique hors classe
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE		2	<i>Suppression</i> de 2 emplois de professeur d'enseignement artistique de classe normale
<b>CATEGORIE B</b>			
<b>GRADE</b>	<b>CREATIONS</b>	<b>SUPPRESSIONS</b>	<b>INCIDENCES</b>
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	8		<i>Création</i> de 8 emplois de rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	5	8	<i>Suppression</i> de 3 emplois de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe
REDACTEUR	5	5	
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	1	
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1	1	
TECHNICIEN	1		<i>Création</i> d'1 emploi de technicien
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	2	<i>Suppression</i> d'1 emploi d'assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		1	<i>Suppression</i> d'1 emploi d'assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe
ASSISTANT DE CONSERVATION	1		<i>Création</i> d'1 emploi d'assistant de conservation
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1		<i>Création</i> d'1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		1	<i>Suppression</i> d'1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe

PRINCIPAL DE 2EME CLASSE			
CHEF DE SERVICE PM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1		<i>Création</i> d'1 emploi de chef de service de police municipale principal de 1ère classe
CHEF DE SERVICE PM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1	1	
CHEF DE SERVICE PM	1	1	
<b>CATEGORIE C</b>			
<b>GRADE</b>	<b>CREATIONS</b>	<b>SUPPRESSIONS</b>	<b>INCIDENCES</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ERE CLASSE	12	5	<i>Création</i> de 7 emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE	12	12	
ADJOINT ADMINISTRATIF		12	<i>Suppression</i> de 12 emplois d'adjoint administratif
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	12	2	<i>Création</i> de 10 emplois d'agent de maîtrise principal
AGENT DE MAITRISE	12	12	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	24	3	<i>Création</i> de 21 emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	24	33	<i>Suppression</i> de 9 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe
ADJOINT TECHNIQUE		24	<i>Suppression</i> de 24 emplois d'adjoint technique
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	3		<i>Création</i> de 3 emplois d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1	4	<i>Suppression</i> de 3 emplois d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe
ADJOINT DU PATRIMOINE		1	<i>Suppression</i> d'1 emploi d'adjoint du patrimoine
ASEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	10		<i>Création</i> de 10 emplois d'ASEM principal de 1ère classe
ASEM PRINCIPAL 2EME CLASSE		10	<i>Suppression</i> de 10 emplois d'ASEM principal de 2ème classe



<b>ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</b>	<b>3</b>		<b><i>Création</i></b> de 3 emplois d'adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe
<b>ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>		<b>3</b>	<b><i>Suppression</i></b> de 3 emplois d'adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe
<b>BRIGADIER CHEF PRINCIPAL</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b><i>Création</i></b> de 2 emplois de brigadier-chef principal
<b>GARDIEN-BRIGADIER</b>		<b>3</b>	<b><i>Suppression</i></b> de 3 emplois de Gardien-brigadier
<b>Total</b>	<b>154</b>	<b>154</b>	

## 10/ Ajustement de l'enveloppe saisonnier 2021

La délibération relative à la création des emplois saisonniers 2021 a été votée par vos soins lors du conseil municipal du 12 février 2021 (141 équivalents mois qui représente un budget de 345 150 €).

Le manque de visibilité sur les besoins lié à la crise sanitaire avait amené la Ville à proposer une enveloppe de saisonnier à la baisse par rapport aux années précédentes. Depuis, les mesures de ré ouverture des établissements culturels et de maintien de la politique de vaccination à un rythme soutenu nécessite le ré ajustement des besoins pour la période de saisonnière de juin à septembre.

En ce qui concerne les modalités de rémunération, il est précisé que le paiement du salaire sera effectué sur la base de 80% le mois travaillé. Les 20% restants et les congés payés seront versés le mois suivant. La priorité donnée aux étudiants en situation précaire sera maintenue.

Au regard du contexte actuel, le besoin supplémentaire est évalué à 51 équivalents mois (30 au Musée Granet, 15 au Centre de Vaccination et 6 à la Fourrière, soit une moyenne de 15 contrats supplémentaires par mois), ce qui entraînera une dépense totale pour la période considérée de 122 400 € (cent vingt deux mille quatre cent euros) toutes charges comprises prévue au budget primitif 2021 article 64 131 : "Rémunération du personnel non titulaire" qui présente les disponibilités suffisantes.

Aussi, compte tenu des besoins exprimés par les services pour assurer la continuité des services au public, il est demandé la création de **51** équivalents mois pour des emplois de catégorie C, sur les grades d'adjoint techniques ou d'adjoint administratif rémunérés sur l'IB 354.

Je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'ensemble des créations et suppressions d'emplois induites par la mise à jour du tableau des effectifs.

L'incidence financière sera imputable au budget 2021 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" et sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;

- **APPROUVER** les modifications d'emplois au tableau des effectifs induites par la résorption d'emplois précaires.  
L'incidence financière sera imputable au budget 2021 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" et sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;
- **APPROUVER** l'actualisation des emplois du Conservatoire Darius Milhaud ;
- **APPROUVER** les modifications d'emplois au tableau des effectifs induites par les réussites à concours.  
L'incidence financière sera imputable au budget de la Ville 2021 sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **APPROUVER** la mise à disposition d'un agent municipal de catégorie C auprès de l'Etablissement Public de Coopération Culturel (EPCC) Felix Ciccolini pour assurer les fonctions de factotum/vaguemestre ;
- **APPROUVER** la mise à disposition de deux agents municipaux de catégorie auprès de la Caisse d'Entraide du personnel Municipal ;
- **DECIDER** la poursuite de l'enseignement du Provençal dispensé à " l'Oustaou de Prouvenco " et du recrutement d'un intervenant diplômé de l'enseignement supérieur pour un total de 64 heures annuelles ;
- **DIRE** que pour 2021, l'incidence financière pour 2021 sera de 820 € (huit cent vingt euros) et sera inscrite au budget primitif de la Ville 2021 - compte budgétaire 923 364 131 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **DIRE** que pour les 2 trimestres suivants en 2022, l'incidence financière, soit 1 640€ (mille six cent quarante euros). sera inscrite au budget primitif de la Ville pour l'année 2022 - compte budgétaire 923 364 131 ;
- **AUTORISER** le maire à signer la convention de subvention au titre du dispositif de conseiller numérique et tout document afférent ;
- **AUTORISER** le Comptable Public à faire recette des sommes correspondantes à cette subvention ;
- **DECIDER** de l'ensemble des créations et suppressions d'emplois approuvées dans le cadre de la Commission d'Avancement et Promotion Interne  
L'incidence financière sera imputable au budget de la Ville 2021 sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **DECIDER** les créations de 51 équivalents mois pour des emplois de catégorie C, sur les grades d'adjoint techniques ou d'adjoint administratif rémunérés sur l'IB 354 ;  
L'incidence financière s'élève à 122 400 € (cent vingt deux mille quatre cent euros).

DL.2021-668 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE  
LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

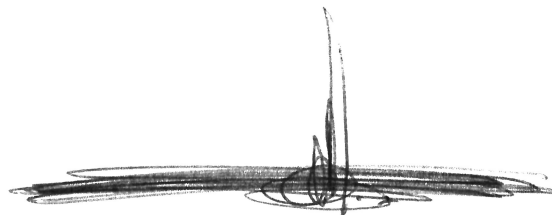
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Amandine JANER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amandine JANER', with a horizontal flourish underneath.

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00